

FICHE CANDIDAT IFAS

// COMMENT INTÉGRER LES IFAS DE LA ROCHELLE ET DE ROCHEFORT ?

Chaque année, ce sont plus de 400 personnes qui s'inscrivent aux épreuves de sélection de l'IFAS. L'institut a une capacité d'accueil de 42 élèves selon 2 formes de parcours (*complet/partiel*) pour l'institut de Rochefort et de 58 pour celui de la Rochelle

// MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION //

Selon l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié par l'arrêté du 07 avril 2020 relatif au diplôme d'État d'aide-soignant(e), les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins, à la date de leur entrée en formation.

Peuvent se présenter au concours :

- Non titulaires de diplôme.
- Titulaire du Baccalauréat français ou équivalent.
- Titulaire du Baccalauréat professionnel (*SAPAT ou ASSP*).
- Candidats ayant un contrat de travail avec un établissement de santé ou une structure de soins.
- Élève de terminale.
- Titulaire d'un diplôme d'État Ambulancier.
- Titulaire d'un diplôme d'État Auxiliaire puériculture.
- Titulaire d'un diplôme d'État de Vie Sociale ou une mention complémentaire d'Aide à Domicile.
- Titulaire d'un diplôme d'État Aide Médico-Psychologique.
- Titulaire d'un Titre professionnel Assistance de vie aux familles.

LA SÉLECTION

La sélection est effectuée par un jury sur la base d'un dossier complet (*consultable sur le site du Centre Hospitalier de Rochefort et/ou celui de l'IFAS de La Rochelle*) et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances et les qualités humaines et relationnelles du candidat, son projet professionnel et les aptitudes à suivre la formation d'aide-soignant. Le jury de sélection est composé d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier, ou d'un cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

RÉSULTATS DE LA SÉLECTION

Les résultats sont affichés dans les locaux de l'institut ou le candidat a déposé le dossier de sélection. Tous les candidats sont personnellement informés par courrier de leur résultat. Si dans les 7 jours suivant l'affichage le candidat n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrée en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission.

// CONDITIONS MÉDICALES //

L'admission définitive en formation est subordonnée à :

- La production au plus tard le jour de l'entrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé, attestant que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession.
- La production, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccinations prévues les cas échéant par les dispositions du titre I^{er} de la 3^{ème} partie législative du code de la santé publique.

Aucune dérogation n'est possible. La consultation médicale est à la charge de l'étudiant.

Frais d'inscription à la formation : 100€ (tarif unique).

// MODALITÉS DE FORMATION EN APPRENTISSAGE //

Possibilité d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) pour l'année de formation uniquement, dans lequel l'apprenti est considéré comme un salarié de l'entreprise devant effectuer des vacances (vacances scolaires).

L'apprentissage est un contrat tripartite qui s'organise entre l'apprenti, le CFA Sanitaire et social de Niort, les centres de formation UFA (IFAS de La Rochelle et de Rochefort) ainsi que l'employeur (établissement de santé).

La rémunération est régie sous les articles :

www.codes-et-lois.fr/code-du-travail/article-l6222-29



// COORDONNÉES //

IFAS DE LA ROCHELLE Groupe Hospitalier Littoral Atlantique

1, rue du Docteur Schweitzer
17019 La Rochelle Cedex 1

Tél. > **05 46 45 51 28**
accueil.ifas@ght-atlantique17.fr

IFAS DE ROCHEFORT Centre Hospitalier de Rochefort

Adresse postale
1, avenue de Béligon
17301 Rochefort Cedex

Adresse géographique
8 rue Victor Hugo - 17300 Rochefort

Tél. > **05 46 82 80 40**
secretariat.ifasrochefort@gmail.com

POUR EN SAVOIR +

- IFSI DE LA ROCHELLE :
<http://ifsi.ch-larochelle.fr>
- IFSI DE ROCHEFORT :
www.ch-rochefort.fr/fr/les-instituts-de-formation-paramedicales-ifsi-ifas
- CFA SANITAIRE ET SOCIAL DE NIORT (Tél. 05 49 79 53 33) :
www.cfa-sanitaire-social.org

